



**CENTRE AUTOMATISE
DE CONSTATATION
DES INFRACTIONS ROUTIERES**

ZA4 MI2313PHO0000000037312344311
170804 243 121
1/ 1 0



LACOMBE JEAN
1 T RUE LEPECQ DE LA CLOTURE
76000 ROUEN

OBJET : Accès au cliché

Le 08/11/2021



Madame, Monsieur,

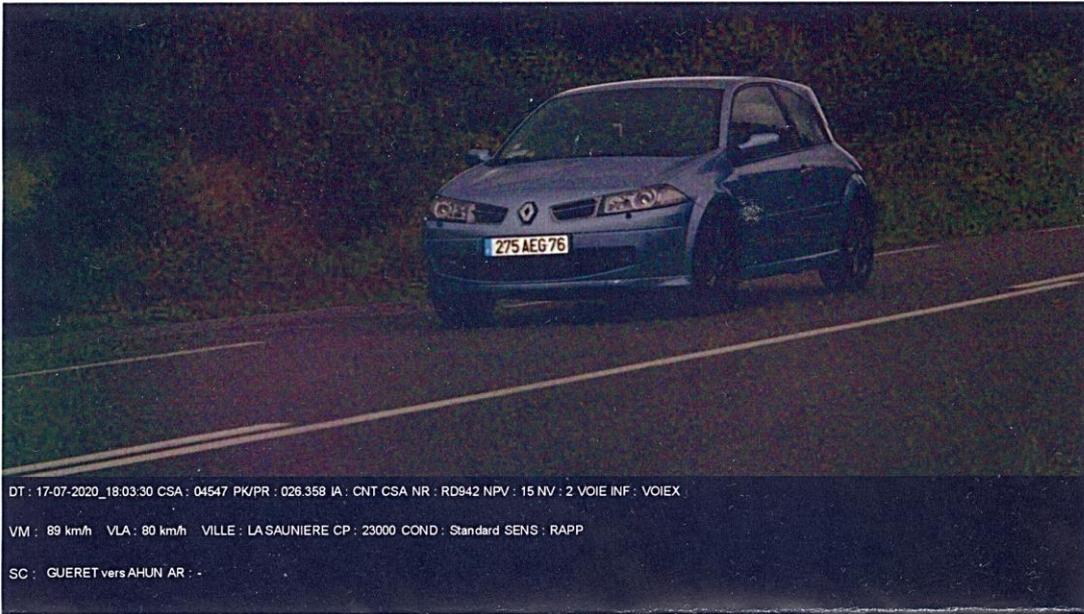
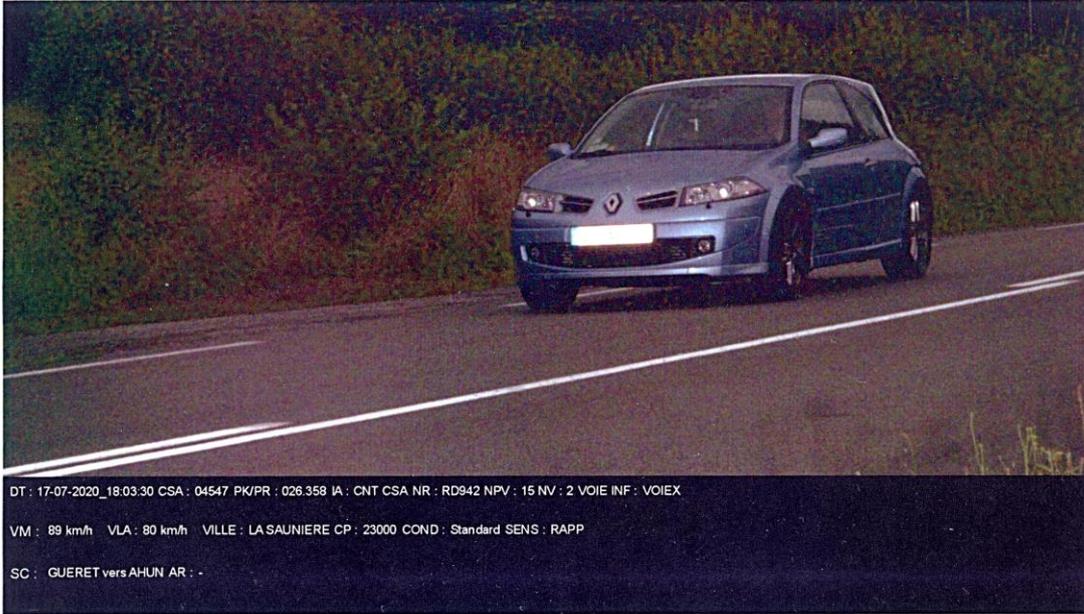
Vous avez demandé à bénéficier de votre droit d'accès au cliché pris par les appareils de contrôle automatisé, et ce, conformément à l'article 6 de l'arrêté du 27 Octobre 2003.

Aussi, vous trouverez au verso de ce feuillet les photos correspondant à l'avis de contravention qui vous a été adressé.

IMPORTANT : Cet échange de courriers n'interrompt pas les délais de paiement ou de contestation de l'infraction.

Le Commandant du Centre Automatisé de Constatation des
Infractions Routières de RENNES,





D942 - LA SAUNIÈRE**Sens** Dans les deux sens

En direction de Guéret, le radar double sens est installé au bout de la ligne droite dite "de la plaine".

Il flashe par l'avant en direction d'Aubusson et par l'arrière en direction de Guéret.

Signalisation : Panneaux dans les deux sens

PK 26+358**Flash** Arrière/Avant

Statistiques 2017: 2079 flashes

Statistiques 2016: 633 flashes [Voir plus de chiffres](#)

Octobre 2020: La vitesse maximum autorisée est portée à 90 km/h par le Conseil Départemental

Avril 2016: Le radar flashe désormais dans les deux sens de circulation

Mise en service le 16 mars 2009

